

MAIRIE de LA CHAVANNE

306 Route de la Combe de Savoie
73800 LA CHAVANNE

secretariat@lachavanne.fr
Tel 04 79 84 09 03

<http://lachavanne.fr>



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – COMMUNE de LA CHAVANNE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du dimanche 22 mars 2026 à 18h00mn

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 18 mars 2026.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15 Quorum : 8

Présents : 12 Votants : 15 Procurations : 3

Présents : Marie Christine BATTIN, François DALLIET, FRANCOZ Florence, Olivier DUVAL, Vanessa FLAVEN, Bastien FLAVIN, Laurence MARANZONI, Jean-Pierre MICHEL, Jean MOUCHOT, Ludivine MOULARD, Gilles PETIT, Anne VERDON.

Absents excusés : Isabelle CRETINON a donné pouvoir à Marie Christine BATTIN, Guillaume DAUTIER a donné pouvoir à Jean MOUCHOT, Flavie MALVASO a donné pouvoir à Olivier DUVAL.

ORDRE DU JOUR

- o Élection du Maire
- o Détermination du nombre d'adjoints
- o Élection des Adjoints
- o L'Article L. 2121-7 du CGCT prévoit, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, la lecture et la remise de la chartre de l'élu local par le maire
- o Désignation des représentants au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau (S.I.A.E) de Chamoux-sur-Gelon
- o Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal Scolaire LA CHAVANNE PLANAISE
- o Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 février 2026

Mme Marie Christine BATTIN est désignée secrétaire de séance, à l'UNANIMITÉ.

o **Installation du nouveau Conseil Municipal – Election du Maire et des adjoints**

Après avoir installé les membres du conseil municipal cités ci-dessus dans leurs fonctions, il est procédé à l'élection du maire sous la présidence du plus âgé des membres présents. Après avoir constaté le nombre de conseillers présents et que la condition du quorum était remplie, le bureau est constitué d'un secrétaire et de deux assesseurs :

- Considérant que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.
- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;
- Vu les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin : 15 suffrages exprimés pour Olivier DUVAL

Le conseil municipal, par : 15 voix POUR, 0 abstention(s), 0 voix CONTRE :

- élit Monsieur Olivier DUVAL, maire de la commune de LA CHAVANNE
- installe Monsieur Olivier DUVAL en qualité de maire de la commune de LA CHAVANNE ;
- autorise Monsieur Olivier DUVAL à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal fixe ensuite le nombre d'adjoints à élire :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;
- Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, (vote : 15 voix POUR, 0 ABSTENTION(S), 0 voix CONTRE) fixe à quatre le nombre d'adjoints, puis procède à l'élection des adjoints au Maire :

Sont élus : 1^{ère} adjointe : Mme Marie Christine BATTIN nombre de voix obtenues = 15

2ème adjoint : M. Jean MOUCHOT

nombre de voix obtenues = 15

3ème adjointe : Mme Laurence MARANZONI

nombre de voix obtenues = 15

4ème adjoint : M. Gilles PETIT

nombre de voix obtenues = 15

○ **Lecture de la « Charte de l'Élu Local »**

M. le Maire donne lecture de la Charte de l'Élu local aux conseillers municipaux et remet un exemplaire.

○ **Désignation des représentants au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau (S.I.A.E.) de CHAMOUX-SUR-GELON**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les dispositions de l'article L5711-1 ;

Considérant qu'il convient d'élire, conformément à l'article 4 des statuts du S.I.A.E., deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la commune au sein du comité syndical du S.I.A.E ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal de procéder à la désignation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, (vote : 15 voix POUR, 0 ABSTENTION(S), 0 voix CONTRE) désigne :

M. DALLIET François, délégué titulaire

M. FLAVIN Bastien, délégué titulaire

Mme MOULARD Ludivine, déléguée suppléante

Mme VERDON Anne, déléguée suppléante

○ **Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal Scolaire LA CHAVANNE PLANAISE**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les dispositions de l'article L5711-1 ;

Considérant qu'il convient d'élire, conformément à l'article 5 des statuts du Syndicat Intercommunal Scolaire LA CHAVANNE PLANAISE, quatre délégués titulaires et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du comité syndical ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal de procéder à la désignation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, (vote : 15 voix POUR, 0 ABSTENTION(S), 0 voix CONTRE) désigne :

M. Olivier DUVAL, délégué titulaire

M. PETIT Gilles, délégué titulaire

Mme FRANCOZ Florence, déléguée titulaire

Mme FLAVEN Vanessa, déléguée titulaire

Mme VERDON Anne, déléguée suppléante

○ **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 février 2026**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 février 2026 est soumis à l'approbation des conseillers présents. **Compte-rendu adopté** : POUR : 15 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Procès-verbal validé par le Conseil Municipal lors de la séance du

Publié le **27 AVR. 2026**

La secrétaire de séance

Marie Christine BATTIN



Le Maire,

Olivier DUVAL

